

PROCES-VERBAL N° 2
Publication du 2 juin 2021

Réunion du Jeudi 20 mai à 18 H 00 en visioconférence.

Président : Monsieur Alain DUPIOL (membre du Comité de Direction).

Présents : MM. Patrick GRENIER (représentant licencié des arbitres), Benjamin ROUX (représentant licencié des clubs), Michel LACOUTURE (représentant licencié des clubs).

Excusés : Julien FOHR (représentant licencié des clubs), Romain SARRAUTE (représentant des arbitres élu du Comité de Direction), Didier WOJTKO (représentant licencié des arbitres).

Cette publication peut être contestée sous forme d'un appel réglementaire auprès de la commission Départementale d'appel dans les 7 jours suivant cette publication (Article 30.3 des Règlements Généraux de la Ligue).

Décision du COMEX du 6 mai 2021

Statut de l'Arbitrage :

Un principe directeur est adopté, celui de faire preuve de bienveillance vis-à-vis du club qui a entrepris les démarches pour continuer à être en règle lorsqu'il était en infraction.

Situation d'infraction des clubs

Lorsque le club a inscrit à une ou plusieurs formations le nombre d'arbitre (s) nécessaire afin d'être en règle pour la saison en cours, mais que cette formation n'a pu aller à son terme du fait de la crise sanitaire, alors il sera malgré tout considéré comme étant en règle vis-à-vis du statut de l'arbitrage pour la saison 2020/2021. A l'inverse lorsque le club n'a pas inscrit à une ou plusieurs formations le nombre d'arbitres nécessaire afin d'être en règle pour la saison en cours alors il débutera la saison 2021/2022 dans la situation dans laquelle il se trouvait à l'issue de la saison 2019/2020.

Cette liste ne peut être modifiée à ce jour.

CLUBS EN INFRACTION AU 20 MAI 2021

Nous publions donc ci-dessous la liste des clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage au 20.05.2021

- ▶ 3^{ème} année d'infraction : interdiction d'accession dès la fin de cette saison 2020.2021 et six joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2021.2022
- ▶ 2^{ème} année d'infraction : quatre joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2021.2022 ;
- ▶ 1^{ère} année d'infraction : deux joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2021.2022.

Liste des clubs évoluant en Championnat District de la Gironde de Football en infraction à la date du 20.05.2021 avec l'article 41 du Statut de l'Arbitrage

N° affiliation	Nom du club	Année d'infraction	Motif
518030	Verdelais. E.S	1 ^{ère} année	Manque 1 arbitre

Liste des clubs Foot Entreprise évoluant en championnat D1 du District de la Gironde de Football

Les clubs évoluant en niveau B ne sont pas soumis aux sanctions sportives « Article 12 du statut du Football diversifié »

Le Comité de Direction du District de la Gironde de Football a pris la décision lors de la réunion plénière du 17.04.2021 de ne pas sanctionner financièrement les clubs évoluant en championnat District et Foot Entreprise en infraction (saison 2020/2021)

N° affiliation	Nom du club	Année d'infraction	Motif
681923	F.C Le Bon Jouet	2 ^{ème} année	Manque 1 arbitre
607240	A.S Campus Thales	2 ^{ème} année	Manque 1 arbitre
615826	A Spatiale Aquitaine	1 ^{ère} année	Manque 1 arbitre

Les clubs en infraction qui présenteront un candidat arbitre lors du stage de Formation Initiale à l'Arbitrage du 19 et 20 Juin 2021 seront considérés en règle avec le Statut de l'Arbitrage saison 2020.2021

Dossier : HENNANI Oussama – licence 9602635882 – Club FC BARPAIS

Après étude du dossier, les membres de la CDSA décident que M. Hennani Oussama peut couvrir le club du FC Barpais pour la saison 2021.2022 sous réserve de la continuité dans l'arbitrage (Article 26 du Statut de l'Arbitrage)

Dossier : PUYALT Ruben – licence 2546659416 – Club ETS EYSINES

Après étude du dossier, les membres de la CDSA décident que M. Puyalt Ruben peut couvrir le club de l'ETS Eysines pour la saison 2021.2022 sous réserve de la continuité dans l'arbitrage (Article 26 du Statut de l'Arbitrage)

**Clubs bénéficiant de joueurs mutés supplémentaires, saison 2021/2022
(Art 35 du statut de l'arbitrage)**

N° affiliation	Club	Nb de mutés supplémentaires	Equipe
550106	AMS Avensan Moulis listrac	2 joueurs	Seniors A
500139	Stade pessacais UC	2 joueurs	Seniors A
581856	FC Gradignan	2 joueurs	Seniors A
500045	CML Floirac	2 joueurs	Seniors A
505554	FC Loubesien	2 joueurs	Seniors A
518025	US Saint Denis de Pile	2 joueurs	Seniors A
520874	AS Saint Aubin du Médoc	1 joueur	Seniors A
505560	CA Carbon blanc	1 joueur	Seniors A
529860	AS Montferrandaise	1 joueur	Seniors A
554180	FC Gironde La Réole	2 joueurs	Seniors A
535776	CMO Bassens	1 joueurs	Seniors A
535776	CMO Bassens	1 joueuse	Equipe Féminine Régionale

**Arbitres couvrant clubs, sous réserve de leur continuité dans l'arbitrage
(Art 26 du statut de l'arbitrage pour les saisons 2021.2022 et 2022.2023)**

RENOUX Anthony (licence 2545519400)	couvre ES Canéjan
FOURCADE Alexandre (licence 2543428930)	couvre FC Communes du Créonnais
CARNIS Kévin (licence 339239478)	couvre AS Beychevelle
LAPLACE Tony (licence 2548590701)	couvre FC Parempuyre
SEVERINO DOS SANTOS José (licence 2548601904)	couvre saint Laurent/Pauillac
SEGUIN Nicolas (licence 360510434)	couvre Rouges Saint Jean Libourne
QUINTIN Grégory (licence 1575615175)	couvre FC Loubésien
HANOZET Théo (licence 2547357009)	couvre FC Pierroton
BONZON Frédéric (licence 350521885)	couvre Jeunesse Artigues
GAUTIER Charles (licence 254601181)	couvre US Fargues de Langon saison 2021.2022



Arbitres indépendants pouvant couvrir un club dès la saison 2021.2022

- **Sous réserve de l'article 26 : » Demande de licence faite avant le 31/08/21 »**
- **Sous réserve de l'article 33 « La distance kilométrique entre le domicile et le siège du club ne doit pas excéder 50 Km.**

FAUGUET Alexandra (licence 2543579520)
BEN THAIER Abd El Alime (licence 300539048)
ECH CHARRAT Mohamed Amine (licence 2543598933)
KAUFLING Luc (licence 390514442)
LE MENY Yohan (licence 360516561)
PEREIRA RODRIGUES Sergio (licence 380513064)
PETIT Gustave (licence 2544856395)
TAMISIER Nicolas (licence 319207000)
THEIL Rémi (licence 300543647)
TOTO Adalove Ahamadi (licence 2545911386)
KOTTO Setondji Euloge (licence 2543931362)

Arbitre classés indépendants ne pouvant pas couvrir un club saison 2021.2022

ABID Djaoued (licence 2543855334)
AL HALLAK Bashar (licence 9603350740)
CHOLLET Nicolas (licence 2546638445)
DE MARCO Sébastien (licence 300528284)
PAYET Jacques Stéphane (licence 3279612995)
TERRIEN Rita (licence 2548232243)

Le Président de la CDSA,
Alain DUPIOL.

Le Secrétaire de la CDSA,
Patrick GRENIER.